

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

1^{RE} ADDITION

AU BREVET D'INVENTION

N° 640.138

Gr. 10. — Cl. 1.

N° 34.571

Chenille souple à éléments amovibles et à entraînement positif.

M. ADOLPHE KÉGRESSE résidant en France (Seine).

(Brevet principal pris le 9 février 1927.)

Demandée le 7 novembre 1927, à 15^h 48^m, à Paris.

Délivrée le 19 février 1929. — Publiée le 9 septembre 1929.

[Certificat d'addition dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'art. 11 § 7 de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.]

Dans le brevet principal on a décrit une chenille souple comportant un chemin de roulement sur le sol, constitué par des blocs élastiques amovibles.

5 La présente addition a pour objet un perfectionnement apporté à cette chenille, ce perfectionnement consiste en un nouveau mode de montage des blocs amovibles susvisés ou de blocs similaires, sur des bandes sans fin
10 métalliques.

Cette addition couvre aussi une nouvelle disposition qui peut s'appliquer sur tous les types de chenilles métalliques ou autres.

Sur le dessin annexé :

15 La figure 1 représente, en plan, une portion de chenille métallique, munie de blocs de roulement suivant la présente addition.

La figure 2 est une élévation de cette chenille.

20 La figure 3 montre, en plan, une autre variante du dispositif proposé.

La figure 4 est une élévation de cette dernière variante.

25 Dans les figures précitées, 1 représente les patins de la chenille métallique, qui sont articulés entre eux, en 2. Sur ces patins

métalliques, est monté le chemin de roulement constitué, comme dans le brevet principal, par des blocs amovibles 3 (fig. 1 et 2) qui peuvent être élastiques. Ces blocs sont 30 fixés aux patins métalliques 1, soit par un boulon central 4, à tête noyée dans le bloc lui-même, soit de toute autre manière. Les blocs sont disposés de telle façon que, lorsque la chenille repose sur un sol horizontal, ils se 35 touchent, ou presque, pour permettre d'assurer la continuité parfaite du chemin de roulement sur le sol. Ils peuvent, sans que ceci soit obligatoire, être disposés en quinconce, comme représenté en plan sur 40 la figure 1 et déjà signalé dans le brevet principal.

Dans le cas des blocs élastiques, ceux-ci peuvent être prévus plus longs que le pas, de façon à obtenir sur un plan horizontal, une 45 compression de la matière élastique sur les bords 5, des blocs 3 (fig. 2) pour éviter toute incurvation de la bande sans fin, au moment du passage des galets porteurs sur ses articulations. 50

Dans le cas de bandes sans fin métalliques ayant un pas assez long, il peut y avoir

Prix du fascicule : 5 francs.

intérêt, afin de diminuer le poids et aussi le prix de revient des blocs, à les établir d'une façon différente, sans sortir du cadre de l'invention.

5 Les figures 3 et 4 donnent deux variantes de ces blocs qui, comme on le conçoit, peuvent épouser toutes sortes de formes. Dans les dessins, et à titre d'exemple, les blocs 6 (fig. 3 et 4) portent, en leur milieu et sur
10 toute leur largeur une échancrure transversale 7, dans laquelle se loge le système d'assemblage représenté ici par un boulon 8. Ils peuvent aussi être constitués, sur chaque
15 (fig. 3 et 4) assemblés, soit par un système de blocage unique, comme représenté en 10 sur les figures 3 et 4 soit de toute autre manière connue.

Dans ces deux cas, on voit que les blocs de
20 deux maillons différents sont toujours adossés l'un contre l'autre, de façon à éviter comme indiqué plus haut, l'incurvation de la bande à l'endroit de ses articulations, sous la pression des galets.

25 On conçoit qu'entre les articulations des maillons de la chaîne, il n'y a pas d'inconvénient à ce qu'il y ait un creux, puisque le maillon métallique est lui-même rigide.

30 Comme on peut le remarquer, l'application aux chenilles métalliques des blocs de roulement, disposés comme décrit, permettra à ces dernières de réaliser sur les terrains durs une certaine vitesse, grâce, d'une part à la continuité du chemin de roulement sur le sol,
35 obtenu par la judicieuse disposition des blocs et, d'autre part, par la possibilité d'obtenir un chemin de roulement étroit pour sol dur, en conservant comme dans le brevet principal l'avantage d'une large surface por-
40 tante pour les terrains mous.

RÉSUMÉ :

1° Un montage de blocs de roulement sur le sol pour chenilles métalliques ou souples caractérisé par la position des blocs sur chaque maille de la chenille, disposés à 45 se toucher sur une ligne verticale passant approximativement par l'axe d'articulation des patins.

2° Une disposition de blocs de roulement sur le sol pour chenilles métalliques ou autres, 50 lesquels blocs sont caractérisés par un évidement transversal, les bords extérieurs de chaque bloc s'appuyant les uns contre les autres sur une ligne verticale passant, dans le cas des bandes métalliques, approxi- 55 vement par l'axe d'articulation des patins de ces dernières.

3° Dispositif de blocs de roulement, élastiques ou non pour chenilles métalliques ou autres, caractérisés par le montage de deux 60 blocs sur chaque patin rigide; ces blocs qui peuvent avoir entre eux un espace transversal, s'adossant aux blocs similaires du maillon voisin, suivant une ligne verticale passant dans le cas de la chenille métallique, approxi- 65 ximativement par l'axe d'articulation des patins de cette dernière;

4° Blocs de roulement sur le sol suivant 1, 2 et 3, en matière élastique caractérisés par le fait que les blocs, ou l'ensemble de deux 70 blocs sur chaque maillon sont plus longs que le pas de la bande sans fin, de façon à obtenir, sur sol horizontal une compression de la matière élastique constituant ces blocs.

A. KÉGRESSE.

Par procuration
Cabinet J. BONNET-THIRION.

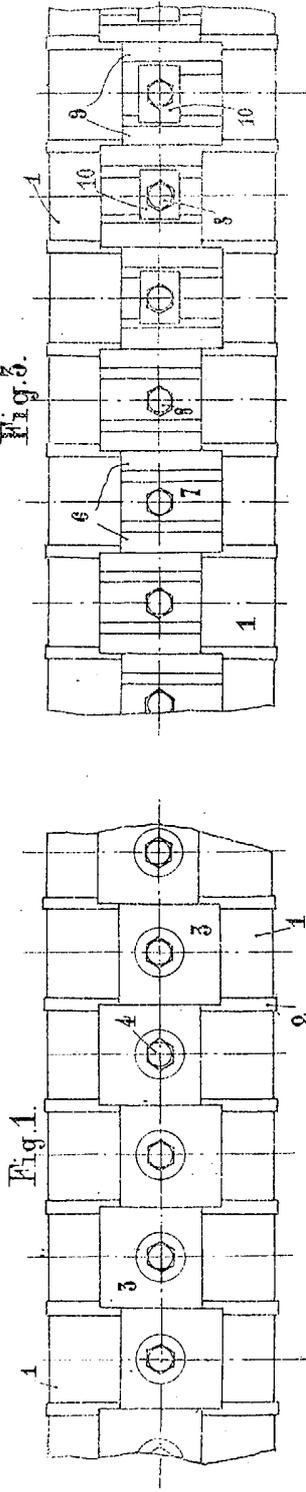


Fig. 3.

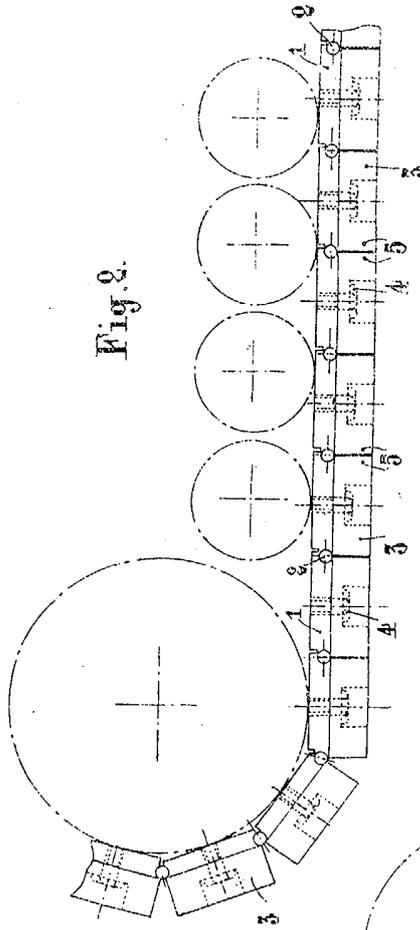


Fig. 2.

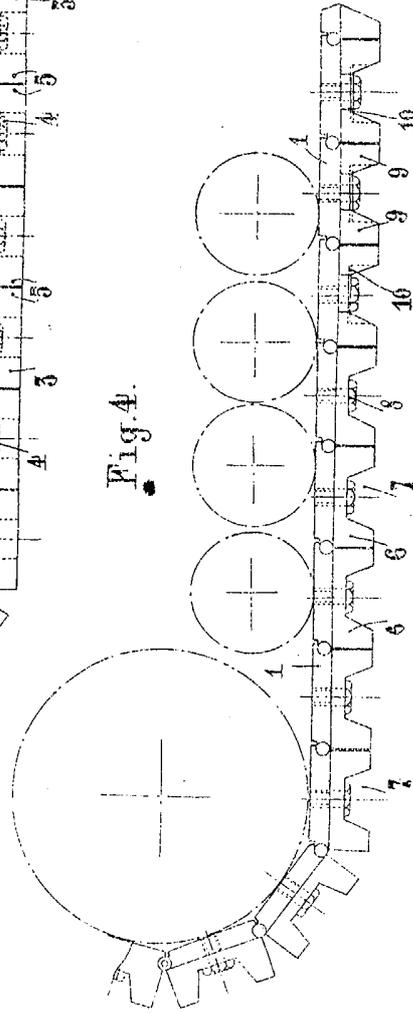


Fig. 4.